

Informations pratiques

Combien donner ?

Combien pouvons-nous donner à notre Eglise ? Chacun donne selon ses moyens, selon sa situation familiale ou personnelle.

A titre indicatif :

- 1% du revenu annuel
- 1 ou 2 journées de travail
- 10 % de votre imposition sur vos revenus .

Comment donner ?

Adressez votre participation à la paroisse (soit dans la quête, soit directement à la cure) en espèces, chèque bancaire..., au moyen de votre enveloppe. N'oubliez pas de joindre le bordereau de ce dépliant.

"Que chacun donne selon ce qu'il a décidé dans son cœur, non d'une manière chagrine et contraignante ; car Dieu aime celui qui donne avec joie."

Paul 2 Co 9, 7

Paroisse de Trois Mares
Bras de Pontho - Châtoire et 400

Le denier de la foi



**Pour que l'Eglise
continue son service
et remplisse sa mission**

Paroisse de Trois Mares - Diocèse de la Réunion

L'Eglise a besoin de ressources pour remplir sa mission

L'Eglise ne vit que de la générosité de ses fidèles et ne reçoit aucune subvention, ni de l'état, ni de quelque organisme que ce soit.

Seules votre participation et votre solidarité lui permettent de vivre et de se renouveler.

Le denier de la foi est le moyen pour vous de la soutenir, elle qui est présente de mille façons dans notre vie (baptêmes, mariages, obsèques...) et dans la vie de nos quartiers.

C'est une invitation à partager le fruit de notre travail et à faire Eglise ensemble pour l'annonce de l'Évangile.

Promouvoir la pastorale

- ◆ Prendre en charge les prêtres : leur donner les moyens d'exercer leur ministère, assurer leur subsistance.
- ◆ Assurer la formation des séminaristes.
- ◆ Soutenir les mouvements divers.
- ◆ Assurer la formation des chrétiens.
- ◆ Payer le salaire des indispensables employés paroissiaux.

Aider

- ◆ Le diocèse.
- ◆ Les communautés religieuses.
- ◆ Les personnes en détresse.

Construire, entretenir les lieux

- ◆ De rassemblement.
- ◆ D'accueil
- ◆ De prière

Se donner des moyens de communication

- ◆ Téléphone
- ◆ Machines, papiers.
- ◆ Sonos, CD, Cassettes.
- ◆ Voitures.

OUI, je participe au Denier de la foi pour un montant de Euros

Veuillez m'adresser un reçu fiscal
(NB : Valable pour une réduction de votre impôt sur le revenu, pour le montant minimum de 76,22 Euros)

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

- Chèque (à l'ordre de la paroisse de Trois Mares)
- Espèces
- Autres (versement mensuel)

Fait à, le

Signature

**Paroisse du Saint Esprit
166, Chemin Stéphane Trois Mares
97430 Tampon**

Téléphone : 0262 27 78 96
Télécopie : 0262 27 76 34